**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 40 (1926)

Heft: 1

**Artikel:** Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières,

châtellenies, bailliages et communes [suite et fin]

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-746566

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Es enthält auch wesentlich dieselben Wappen in denselben vorgedruckten Holzschnittschablonen, weshalb hier auf die Nummern 34, 36 und 37, namentlich aber auf den Anhang: Zur Datierung einiger älterer Wappenbücher, verwiesen wird. Siehe Tafel II, die über den Schilden der acht alten Orte einen geschmückten Helm mit den Worten « amman ræding » zeigt. Die hochinteressante Anordnung bezieht sich offenbar auf die Zeit Ital Redings. Unten noch die Wappen des Grafen von Vallangin, Hildebrands von Raron, Grafen von Toggenburg und das Bubenberg'sche Wappen. Die Worte oben links sind ein Bruchstück eines Vierzeilers, den wir hier nach Ingeram's Wappenbuch (das ebenfalls die Schilde der 8 Orte, aber ohne den Helm zeigt) vollständig geben:

dise land alle gelich, hörent zum hus vo osterich die schwitzer sind der vntrw (Untreu) knecht si händ die land in wid'r got er und recht got der wirt es bald machen schlecht. amen.

(Fortsetzung folgt.)

## Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières, châtellenies, bailliages et communes

par Fréd.-Th. Dubois.

(Suite et fin.)

Vuadens. — Cette terre fut donnée par le roi Sigismond de Bourgogne à l'abbaye de St- Maurice. En 1317 cette dernière se défit de Vuadens en faveur de Louis de Savoie, baron de Vaud, avec promesse de celui-ci de ne jamais aliéner cette terre. Celle-ci fut incorporée au mandement de Corbières. En 1450 lors de



Fig. 17. Vuadens.



Fig. 18. Grandvillard.

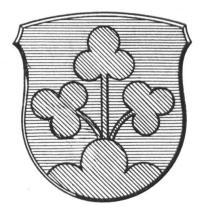


Fig. 19. Le Pâquier.

l'inféodation de Corbières au comte de Gruyère, Vuadens fut comprise dans cette inféodation et releva des comtes de Gruyère jusqu'au moment du démembrement de ce comté en 1553.

Lorsque cette commune adopta des armoiries, il y a quelques années, elle voulut rappeler ces trois périodes de son histoire. Elle porte : de gueules à la croix

d'argent (de Savoie) accompagnée en chef à dextre d'une croix tréflée (de St-Maurice) du second, à la grue essorante, aussi du second, brochant sur le tout.

Vuadens avait conclu un traité de combourgeoisie avec Fribourg le 13 février 1475. Ce traité fut renouvelé en 1501. C'est probablement à l'occasion de la signature de ce traité que l'on fit sculpter les armes de Savoie, Gruyère et Fribourg sur la maison bâtie par Michel de Gruyère-Aigremont, à Vuadens. (Voir fig. 46 page 27, *Arch. Hérald.*, 1923).

Grandvillard. — Cette commune possède un ancien drapeau datant de 1744 portant d'un côté un sautoir ou croix de St-André. S'inspirant de cette figure, Grandvillard a adopté les armoiries suivantes: de gueules au sautoir d'argent, à la grue essorante du même brochant sur le tout, accompagnée en chef d'une étoile d'or. Cette dernière figure doit rappeler que Grandvillard faisait partie de la bannière de Montsalvens.

Le Pâquier. — Une pierre sculptée encastrée dans le mur du cimetière devant l'église du Paquier, porte un écu avec un mont à trois coupeaux duquel sortent trois trèfles surmontés des initiales I. H. S. et MA. Cette pierre porte la date de 1612; elle provient de l'ancienne chapelle de ce village. Ces armoiries sont considérées comme étant celles de la commune et celle-ci les porte avec les émaux suivants: d'azur (ou de gueules) à trois trèfles de sinople mouvant d'un mont à trois coupeaux du même. Ces armoiries sont analogues à celles de la famille Pasquier ou Du Pasquier, originaire de la contrée et dont une branche, fixée à Fribourg dès le xvIIe siècle, a traduit son nom en allemand, les von der Weid.

**Estavanens.** — Cette commune a adopté il y a peu de temps les armoiries suivantes : de gueules à la fasce ondée d'argent abaissée, à la grue essorante du second brochant.

Cette commune faisait partie de la bannière de Gruyère. Elle a pris la fasce ondée comme brisure pour rappeller qu'elle était la seule commune de cette bannière située au delà de la Sarine.

Chartreuse de la Part-Dieu. — Cette chartreuse fut fondée par Guillemette de Grandson, veuve de Pierre de Gruyère, et par son fils Pierre III, comte de Gruyère en 1306. Selon la coutume de l'ordre des Chartreux cette maison adopta les armes de ses fondateurs soit : de gueules à la grue essorante d'argent. On trouve parfois la grue accompagnée à dextre ou en chef d'une croisette <sup>1</sup>. Cette chartreuse fut supprimée en 1848.

Chartreuse de La Valsainte. — Lorsque cette chartreuse, supprimée en 1778, fut restaurée en 1863, elle adopta les nouvelles armes suivantes : coupé, en chef, d'argent au corbeau de sable, en pointe, parti, au 1er d'azur au globe à la croix fleuronnée d'or accompagné de sept étoiles du même posées en demi-cercle, au se-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'histoire de ces armoiries à été étudiée par le P. Courtray dans son Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux, dans : Archives héraldiques suisses 1911, page 101.

cond, de gueules à la grue essorante d'argent. Le corbeau en chef constitue les armes de la chartreuse soit de ses fondateurs les sires de Corbières; le globe et

les étoiles, armes de la Grande Chartreuse, sont placées là, parce que c'est avec le concours généreux de cette maison et avec les biens de la Part-Dieu, rendus par le gouvernement fribourgeois, que le couvent de la Valsainte a été restauré. Ce dernier apport est représenté là par la grue soit les armes de la Part-Dieu<sup>4</sup>.

**Décanat de Gruyère.** — Est-ce que le décanat de Gruyère portait comme insigne

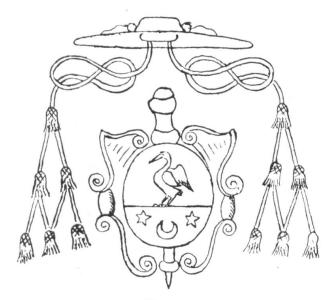


Fig. 20.

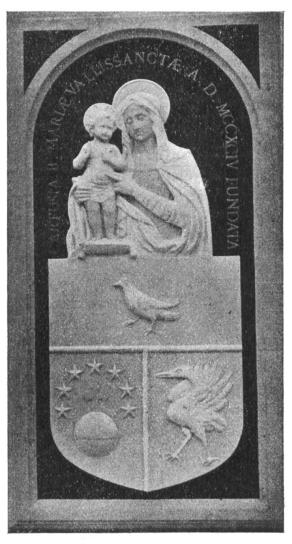


Fig. 21.

la grue? On pourrait le croire, en considérant sur un ancien plat d'étain <sup>2</sup> les armoiries d'un ecclésiastique, membre de la famille Ruffieux. (Fig. 20.) Elles portent : coupé, au premier la grue de Gruyère, au deuxième les armes Ruffieux. Ces armoiries pourraient être attribuées à Jacques Ruffieux, de Broc, qui fut doyen de Gruyère, de 1687 à 1741; mais elles pourraient être attribuées aussi à un frère de Jacques, Jean-Nicolas, qui fut protonotaire apostolique et prieur de Broc, de 1679 à 1737. Le chapeau pourrait être celui du protonotaire et le bâton posé derrière les armoiries, celui du prieur.

Nous espérons qu'un héraldiste fribourgeois pourra élucider cette question.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'historique des armoiries de la Valsainte voir même article, page 35.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce plat était la propriété de M. le colonel Ruffieux, à St-Légier.